

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 23 MARS 2017

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mille dix-sept

et le 23 mars

A 9 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Le Comité Syndical du 17 mars 2017, régulièrement convoqué par courrier du 28 février 2017 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 23 mars 2017 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation
20 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017
Objet de la Délibération

Nombre de Membres présents : 15

Monsieur René CANNIAUX, délégué de SAINT LOUP LE TERRIER et DES CRETES PREARDENNAISES est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2016
DU BUDGET SPANC**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU
BUDGET SPANC**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget spanc pour l'exercice 2016,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 241 217,97 €.

VOTE :

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Bernard BESTEL



après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 12 avril 2017

et publication ou
notification

du 23 mars 2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

008-240800912-20170323-2017-05-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

ANNEXE

SSE BUDGET SPANC	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	487 920,99 €
Dotation aux amortissement	2 397,28 €
TOTAL	490 318,27 €
RECETTES	523 533,26 €
Resultat de clôture exercice 2015	208 002,98 €
TOTAL	731 536,24 €
EXCEDENT	241 217,97 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	479 365,56 €
Déficit clôture exercice 2015	294 709,39 €
TOTAL	774 074,95 €
RECETTES	559 565,85 €
Excedent clôture exercice 2015	- €
Excédent de fonction. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	2 397,28 €
TOTAL	561 963,13 €
EXCEDENT	
DEFICIT	212 111,82 €
Restes à réaliser en dépenses	208 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	537 000,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	358 106,15 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
AFFECTATION DU RESULTAT	241 217,97 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
POUR INFORMATION	
EXEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	116 888,18 €